

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Du 11 Aout 2023 à 17h30 au COSEC de DINARD

Nombre de présents ou représentés : 40 présents et 9 procurations.

Notre Président Louis Penhouët ouvre l'assemblée Générale en évoquant la 13^{ème} saison épisode 1, souhaite la bienvenue aux 49 participants avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Il ouvre les débats selon l'ordre du jour adressé par avance à chaque membre de l'association.

Adoption du PV de l'AG du 19 août 2022

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte rendu de l'assemblée générale du 19 Aout 2022

Rapport moral et d'activité

Réunion de C.A. Le CA s'est réuni les 12 septembre et 15 novembre 2022 pour l'élection du bureau et le partage des taches

Président : Louis Penhouet

Vice-Présidents : Jean-Michel Brault
Jean-Yves Romagné,
Jacky Simon

Secrétaire : Jean-François Courtel

Secrétaire adjoint : Pascal Caro

Trésorier : Jean-Jacques Foucher

Organisation et partage des taches

1. Vice-président « Communication »
 - Site et communication
 - Plaquette
2. Vice-président « Animation des activités officielles»
 - Fête du port
 - Concours de pêche
 - Pardon de la mer
3. Vice-président « Animation des activités loisirs»
 - Pot estacade
 - Sorties annuelles
 - Cochon Grillé

- Autres

Réunions de bureau (élargi à tous les membres du CA)

Les 6 mars, 26 avril, 19 juin et 18 juillet 2023 pour :

La préparation des réunions des Conseils Portuaires.

La préparation des réunions avec les élus municipaux (dossier « fil rouge »).

La préparation des activités de l'association.

Les réflexions sur l'avenir de l'association

Des réunions du Groupe de travail communication ont eu lieu les 11 et 19 décembre 2022 ainsi que les 11 janvier et 6 février 2023 pour :

La conception de la plaquette et du Flyer connaissez-vous l'ADUPP

Le réaménagement du site

La préparation d'une enquête adhérents

Louis Penhouet remercie les membres de ce groupe (Jean-Yves Romagné, Daniel Nily, Pascal Caro)

Jean-Yves Romagné nous présente le site après son réaménagement et nous sollicite pour de nouveaux apports d'informations (photos, articles et autres) pour enrichir le site et la plaquette.

Réunions du conseil portuaire :

- **Le 19 octobre 2022**

- Dragage du port, Route du Rhum,

- Durée des places des chantiers navals à leurs clients

- **Le 7 décembre 2022**

- Tarifs 2023 (+ 3,5%)

Lors de ce conseil nous n'avons pas encore les résultats financiers de l'année écoulée et il est délicat de se prononcer sur une modification des tarifs sans cette information.

- **22 février 2022**

- Budget primitif élaboré pour la première fois à partir du résultat de l'année écoulée

- **27 juin 2022**

- Création du CLUPP, Dragage,

- Mouillages Saint-Enogat et Port Blanc

-

Notre Président nous rappelle que le conseil portuaire n'est que consultatif, malgré cela il est important que les membres du CP soient des élus d'association qui défendent l'intérêt générale et pas des élus isolés. Il est donc important de s'inscrire au CLUPP.

Plusieurs réunions avec les élus ont eu lieu :

Le 22 septembre 2022 pour le débriefing de la saison 2022 et l'avancement des questions « dossiers fils rouge »

Le 20 mars 2023 pour l'ouverture de la saison. Nous avons de nombreux contacts informels pour le traitement de problèmes ponctuels (comme la remise de l'eau au ponton)

Synthèse des réunions du Conseil Portuaire et celles avec les élus.

Les points positifs

- ❖ Climat de confiance réciproque

- ❖ La régularisation de nombreux dossiers
- ❖ Création du CLUPP
- ❖ Convention avec le Yacht Club et les mouillages spéciaux
- ❖ Convention pour les mouillages des professionnels (En cours)
- ❖ Remise de l'eau au ponton
- ❖ Le gainage des aiguillettes au large
- ❖ Le bon fonctionnement du CP
 - Avis demandé pour toutes les questions du port (Sauf pour les Bouées tractées, et l'arrêt du Grutage le dimanche)
- ❖ Le dossier dragage réactivé
- ❖ La baisse continue des impôts

Les points négatifs

- ❖ La lourdeur administrative
- ❖ La surveillance ponton et parking
- ❖ Le coût de la maintenance du ponton et des passerelles
- ❖ Interdire tous les stationnements lors des coups de vent 30N NW et NE
- ❖ La zone des pêcheurs « Zone de non droit »
- ❖ L'absence de provisions au budget
- ❖ Le règlement de police du port, non mis à jour
- ❖ Les dégradations des conditions de mouillage dans la souille, cause de mécontentement d'usagers qui n'ont pas renouvelé leurs adhésions à l'ADUPP
- ❖ La pompe à eaux noires et grises toujours portée disparue ?

Les animations « autour du port »

- **Pot adhérent : 18 mai**
 - Distribution de la plaquette
- **Fête du port : 8 juillet**
 - Fréquentation en baisse, choix de la date ?
- **Pot sur l'estacade le 21 juillet : Remise Chèques**
 - Gratification aux canotiers (260€)
 - De 100 € à L'Association des orphelins des marins péris en mer
 - De 100 € à remettre à Voile Solidaire ?
- **Concours de pêche : 22 juillet** 9 bateaux participants 46,20 kg de poissons

1er	Gérard André	L'imprévu	784 pts
2ème	Garnier	Tonnerre de Breizh	696 pts
3ème	J-M Brault	Bapthéo	500 pts

 - Lots offerts** : 100€ par Saint Briac Nautic - 15 araignées par Franck
- **Le Pardon de la mer le 6 août**
 - Faible participation à la parade
 - Report de la cérémonie religieuse à l'église
 - Conditions climatiques ?
 - Déception des bénévoles du Yacht Club qui avaient mouillé des bouées pour l'amarrage des bateaux en face du Yacht Club.
 -

Le rapport moral du Président Louis Penhouët est approuvé à l'unanimité de l'assemblée.

Rapport financier :

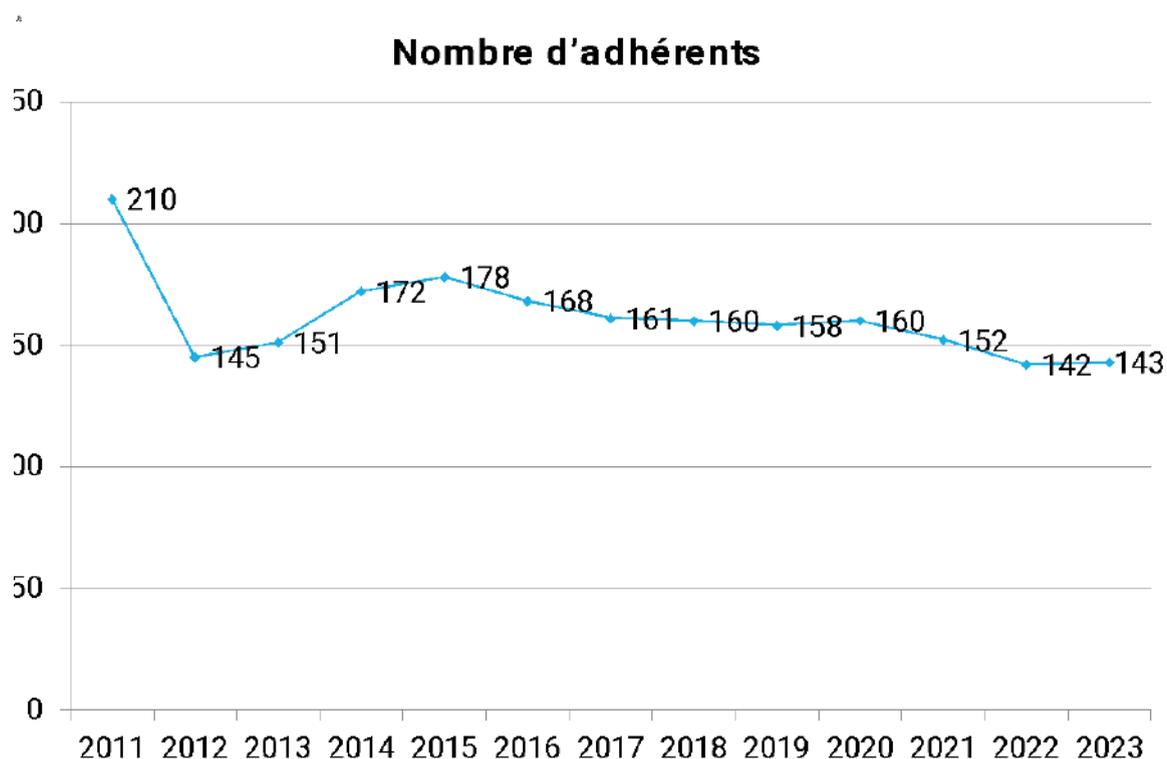
Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean-Jacques Foucher qui précise qu'il porte sur la période août 2022 à août 2023 et que l'année prochaine l'on reviendra à une période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

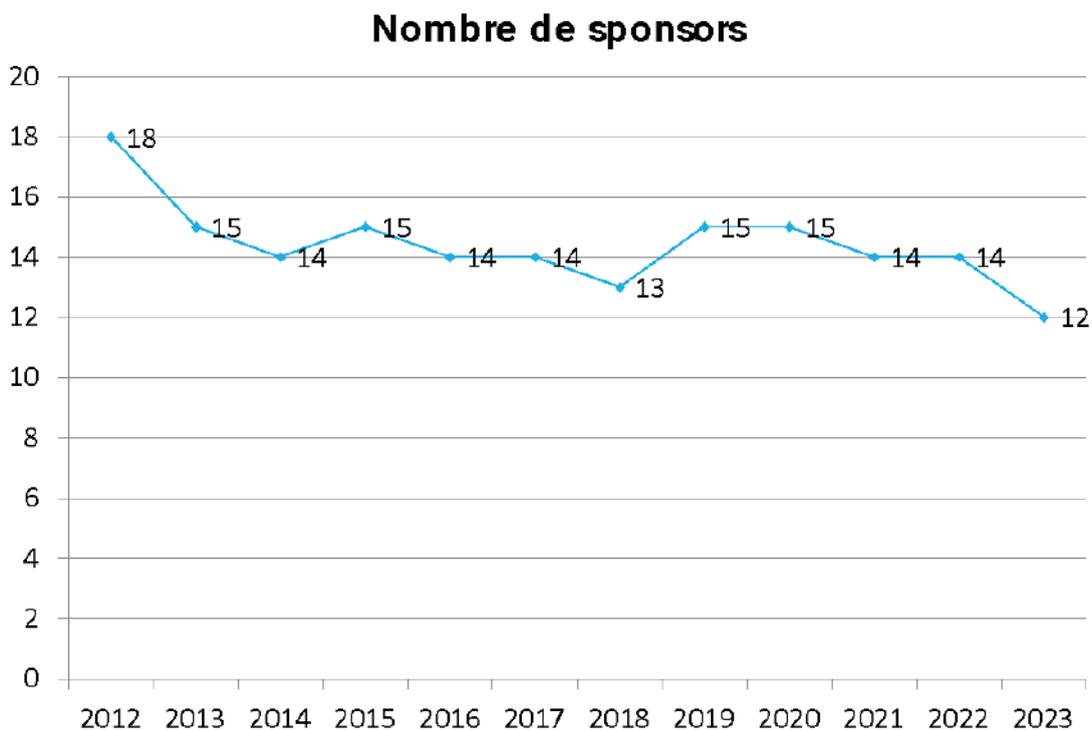
Bilan financier

Dépenses	7014,72€
Recettes	7338,50€
Résultat	328,78€

Etat financier au 31 Juillet 2023 :

Solde créditeur du compte livret	18 000,00 €
Solde du compte courant	6 216,72 €
Total Banque	24 216,72 €
En caisse	421,90 €
Total avoir	24 638,62 €





Assemblée Générale 11 août 2023

24

Le rapport Financier du trésorier Jean-Jacques Foucher est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

- **Election du 1/3 sortant au C.A.**
- **Rappel composition C.A.**
 - 1 Président d'honneur
 - 16 élus (20 possibles)
 - 2 Présidents d'associations partenaires (SNSM, Yacht-club)

Démissionnaire : Nicolas Sammani

1/3 sortant et candidat à un nouveau mandat

Jean-François Courtel, Jean-Jacques Foucher, Daniel Nilly, Alain Pozzo

Malheureusement pas de nouvelles candidatures pour être élus au conseil d'administration.

A l'unanimité, l'assemblée vote pour les 4 candidats.

Commission d'attribution des mouillages 2023

Liste d'attente

- 38 places libérées (53 en 2022)

- Liste d'attente

Avant attribution (Mars 2023) :

- 204 inscrits en échouage
- 20 inscrits en souille
- 35 inscrits au large

Places libérées :

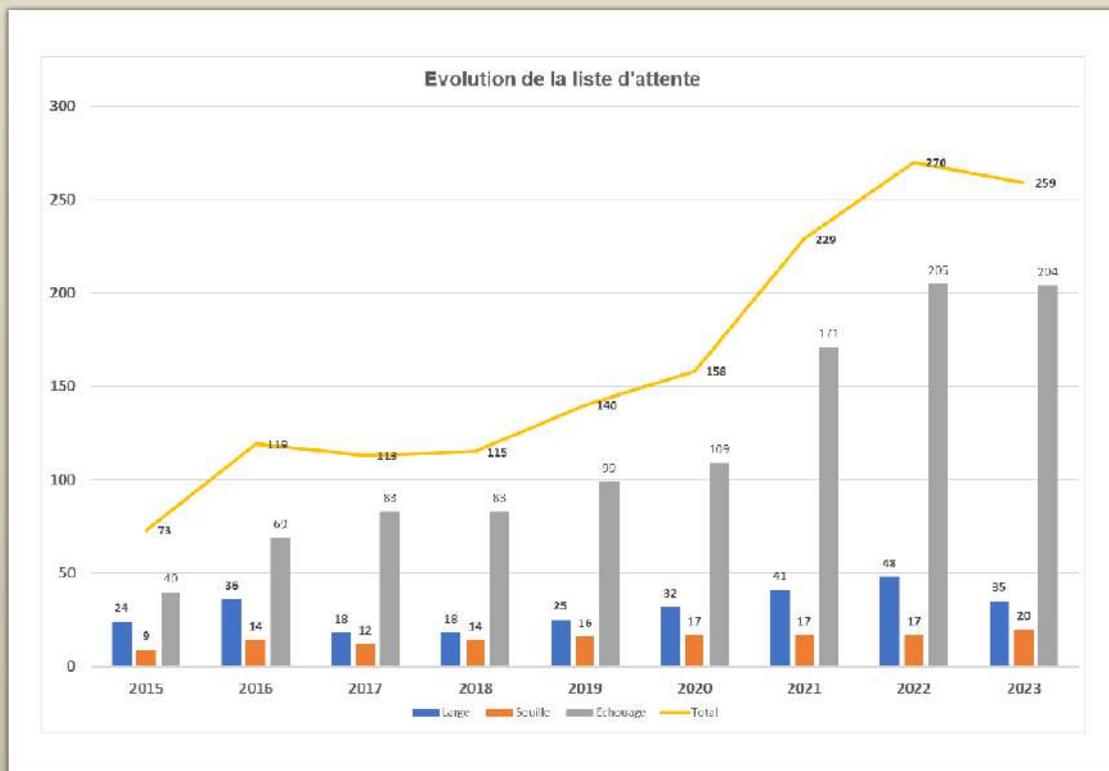
- 32 à l'échouage
- 5 en souille
- 1 au large

Un changement de place n'est possible qu'après trois ans d'affectation.

Une demande de changement de catégorie d'emplacement est prioritaire sur une demande d'emplacement sur liste d'attente.

Assemblée Générale 11 août 2023

41

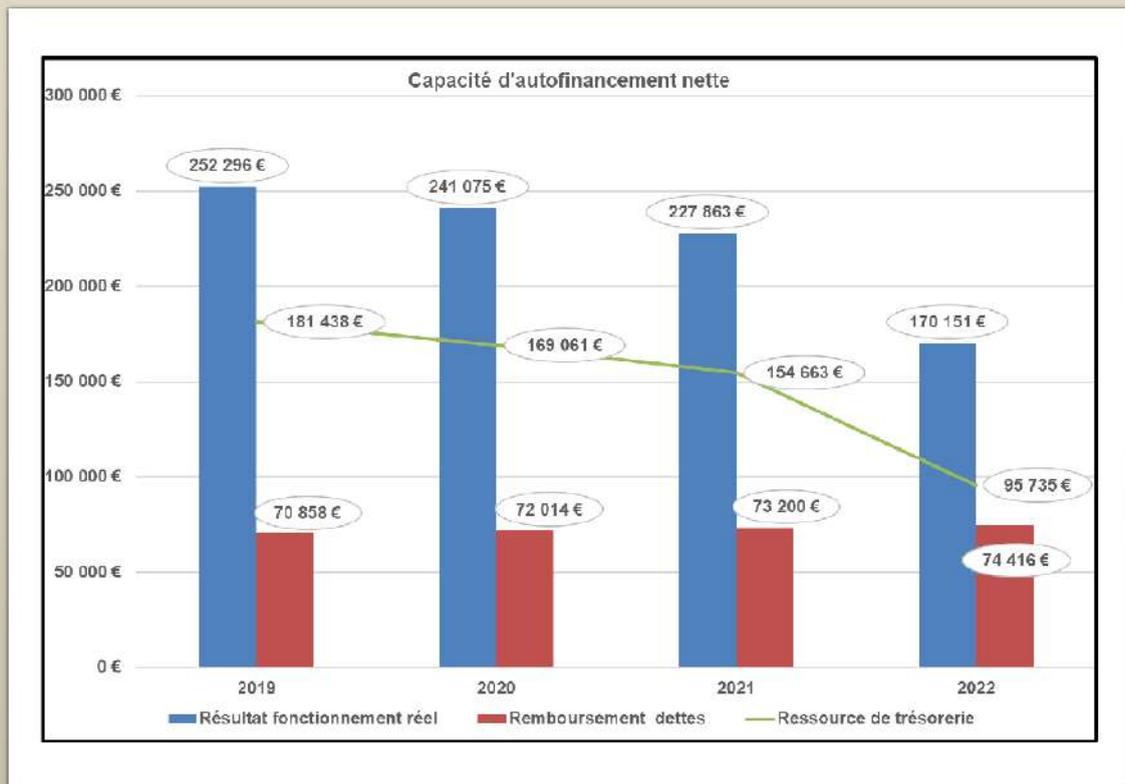


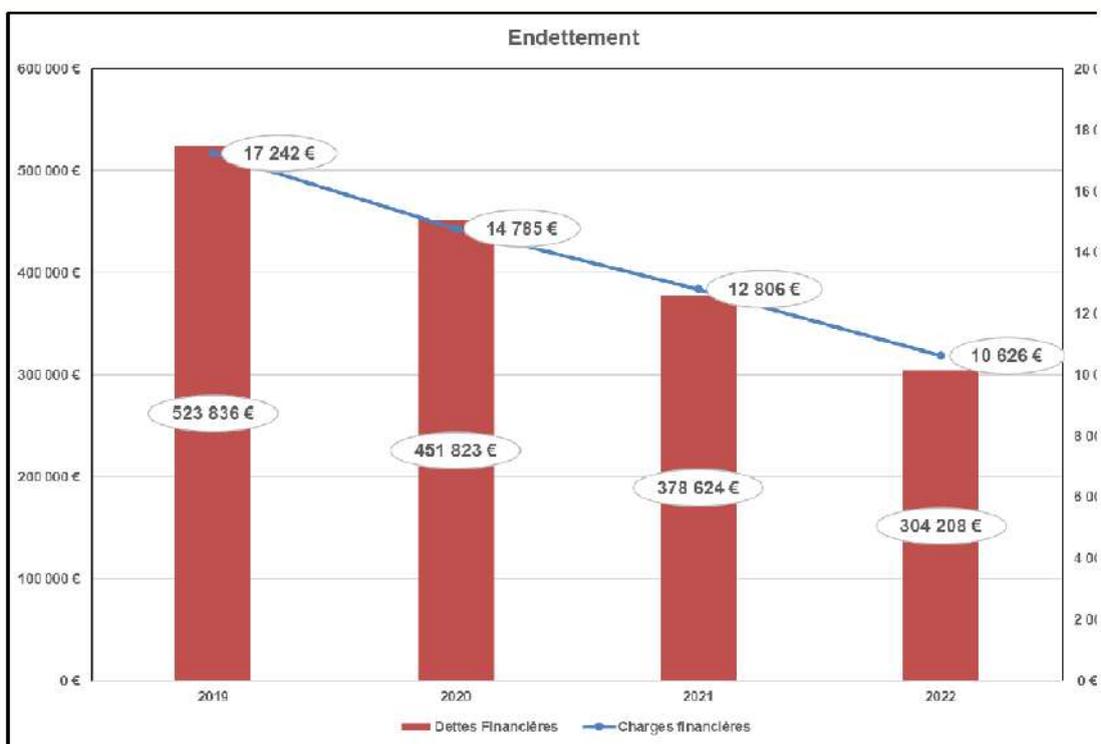
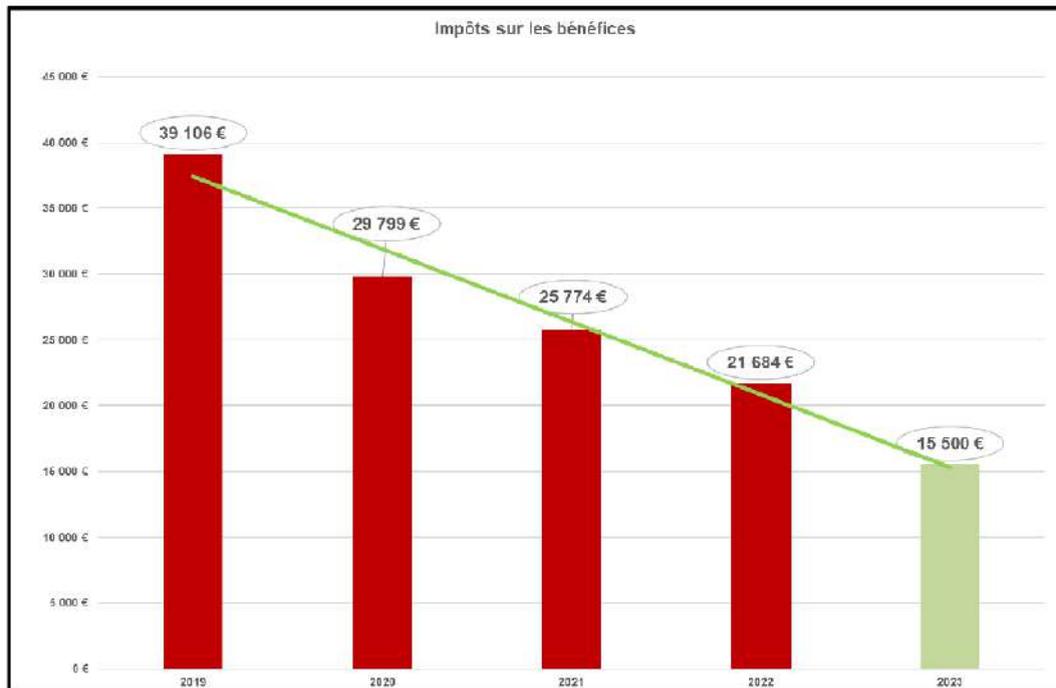
Assemblée Générale 11 août 2023

42

- **Le Port** : Budget et perspectives

La baisse de la capacité d'autofinancement n'est qu'apparente, en effet pour minimiser le montant des impôts, calculé sur le résultat du budget de fonctionnement, il faut imputer toutes les dépenses possibles sur ce budget. C'est une bonne gestion que nous réclamons depuis de nombreuses années.





Le Budget 2023



BUDGET PORT PUBLIC
VILLE DE DINARD

	Réalisé		2023
	2021	2022 (estimé)	Budget primitif
011 - Charges à caractère général	242 556,94 €	358 655,79 €	382 702,00 €
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	48 413,83 €	12 067,07 €	40 000,00 €
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	4 436,62 €	4 624,63 €	11 200,00 €
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	18 169,66 €	4 127,04 €	10 600,00 €
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	127,60 €	143,12 €	300,00 €
6066 CARBURANTS	109 891,69 €	217 473,10 €	210 000,00 €
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	- €	205,48 €	800,00 €
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	- €	23 255,25 €	29 800,00 €
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 643,07 €	1 940,00 €	2 620,00 €
61521 BATIMENTS PUBLICS	2 571,00 €	25 101,11 €	3 000,00 €
61528 AUTRES	7 130,00 €	2 120,77 €	- €
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	- €	402,00 €	700,00 €
61558 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	32 246,86 €	21 588,43 €	15 000,00 €
6156 MAINTENANCE	1 525,00 €	3 275,20 €	6 300,00 €
6161 PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUES	3 204,29 €	2 933,21 €	3 400,00 €
617 ETUDES ET RECHERCHES	- €	450,00 €	12 000,00 €
618 DIVERS	10 064,52 €	- €	- €
6226 HONORAIRES	- €	21 915,34 €	5 000,00 €
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 331,48 €	1 284,80 €	1 582,00 €
627 FRAIS BANCAIRES ET ASSIMI.	514,92 €	818,22 €	1 000,00 €
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 286,40 €	11 340,00 €	1 400,00 €
6288 AUTRES	- €	3 591,02 €	28 000,00 €

Assemblée Générale 11 août 2023

38

Budget d'investissement

		RECETTES	
Investissement			
		Dotations, fonds divers et réserves	
Immobilisations incorporelles	70 000	Subventions	
Immobilisations corporelles	148 467	Emprunts et dettes assimilées	
Immobilisations en cours	144 535	Autres immobilisations	
<i>Total équipement</i>	<i>363 002</i>	Réserves	
Remboursement emprunt	75 700		
Ordre transfert entre sections		Total des recettes réelles	
Opérations patrimoniales			
		Virement de la section d'exploitation	201 375
		Transfert entre sections	96 211
Total investissement	438 702 €		
Reste à réaliser		Total provenant de l'exploit.	297 586 €
Solde d'exécution négatif reporté		Reporté ou anticipé	141 116
Total des dépenses cumulées	438 702 €	Total des recettes d'invest.	438 702 €

Assemblée Générale 11 août 2023

39

Budget de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Exploitation			
Charges à caractère général	382 702	Produits Grutage	58 000
Charges de personnel	235 300	Locations diverses	566 500
Autre charge de gestion	1 800	Vente Carburant	200 000
Total Gestion des services	619 802 €	Ventes produits prestations	823 500 €
Charges financières	8 420	Autre produits gestion	40 950
Charges exceptionnelles	1 000		
Impôts sur les bénéfices	15 500		
Dépenses réelles de Fonct.	564 310 €	Total produits des services	865 450 €
Virement à la section invest.	201 375	Produits exceptionnels	
Transfert entre section	96 211		
Dépenses d'ordre d'exploitation	297 586 €	Total recettes d'exploitation	758 800 €
		Résultat reporté	76 858
Total dépenses cumulées	942 308 €	Total recettes exploitation	942 308 €

- Le CLUPP

Le C LUPP

- **Composition :**
 - Il est composé d'usagers d'un port dont l'activité dominante est la plaisance

- **Comment intégrer le CLUPP :**
 - Il faut s'inscrire (Celle-ci n'est pas automatique)
 - Pour pouvoir intégrer le comité local des usagers, il faut être titulaire d'une autorisation de mouillage ou d'amarrage supérieure à 6 mois.

- **Quel est son rôle :**
 - **Il élit tous les 5 ans les représentants des usagers au Conseil Portuaire**
 - Réunion d'informations des usagers inscrits
 - Il est réuni au moins une fois par an par le maire ou son représentant, il reçoit communication du budget du port (*Article R 5314-19 du code des transports*)

Le C LUPP

- **Composition :**
 - Il est composé d'usagers d'un port dont l'activité dominante est la plaisance

- **Comment intégrer le CLUPP :**
 - Il faut s'inscrire (Celle-ci n'est pas automatique)
 - Pour pouvoir intégrer le comité local des usagers, il faut être titulaire d'une autorisation de mouillage ou d'amarrage supérieure à 6 mois.

- **Quel est son rôle :**
 - **Il élit tous les 5 ans les représentants des usagers au Conseil Portuaire**
 - Réunion d'informations des usagers inscrits
 - Il est réuni au moins une fois par an par le maire ou son représentant, il reçoit communication du budget du port (*Article R 5314-19 du code des transports*)

Le Conseil Portuaire : Composition

Article R5314-17 du code des transports (extraits)

Dans les ports relevant de la compétence des communes (ou groupements de communes), il est institué un conseil portuaire composé ainsi qu'il suit :

- 1 - le maire ou son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux, président ;
- 2 - un représentant de chacun des concessionnaires ;
- 3 - des membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port :
 - a) un membre du personnel communal ou du personnel mis par l'État à la disposition de la commune appartenant au service chargé des ports ;
 - b) un membre du personnel de chacun des concessionnaires. Les représentants des personnels sont désignés par le maire sur proposition des organisations syndicales représentatives ;
- 4 - six membres représentant les usagers du port appartenant aux catégories mentionnées à l'article R5314-27 et **désignés à raison de trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance désignés par le comité local des usagers permanents du port** et trois membres qui représentent les services nautiques, construction, réparation, et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le maire après consultation des organisations représentatives au plan local.

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté du maire.

Le CLUPP

- **Concrètement :**
 - Il faut s'inscrire au CLUPP
 - Être présent à la réunion
 - Voter pour élire les candidats présentés par l'ADUPP.
- **Un email va être envoyé à tous les adhérents de l'ADUPP titulaires d'un mouillage**
- **Nous demanderons au port d'envoyer à tous les inscrits au CLUPP**
 - La liste des candidats présentés par l'ADUPP
 - L'argumentaire « Pourquoi voter pour les candidats de l'ADUPP »
- **Mode d'élection ?**
 - Nous préconisons (présentiel et pouvoir)

L'UNAN Union Nationale des Associations de Navigateur

L'UNAN vous informe

L'UNAN met à votre disposition une documentation importante

Y/C pour les élus

L'UNAN : vous représente au niveau national

Elle notamment obtenu la modification de l'arrêté du parc éolien de Guérande rendant obligatoire L'AIS émetteur et récepteur.

L'AIS n'est plus obligatoire de jour et par beau temps, nous espérons que cela va faire jurisprudence

L'UNAN-Manche : Vous représente au niveau régional

Elle a obtenu la suppression de l'arrêté interdisant les levées de pont à l'écluse du barrage, à certaines heures.

Elle est présente et vigilante pour vous dans toutes les instances :

Région

Préfecture et Sous-préfecture

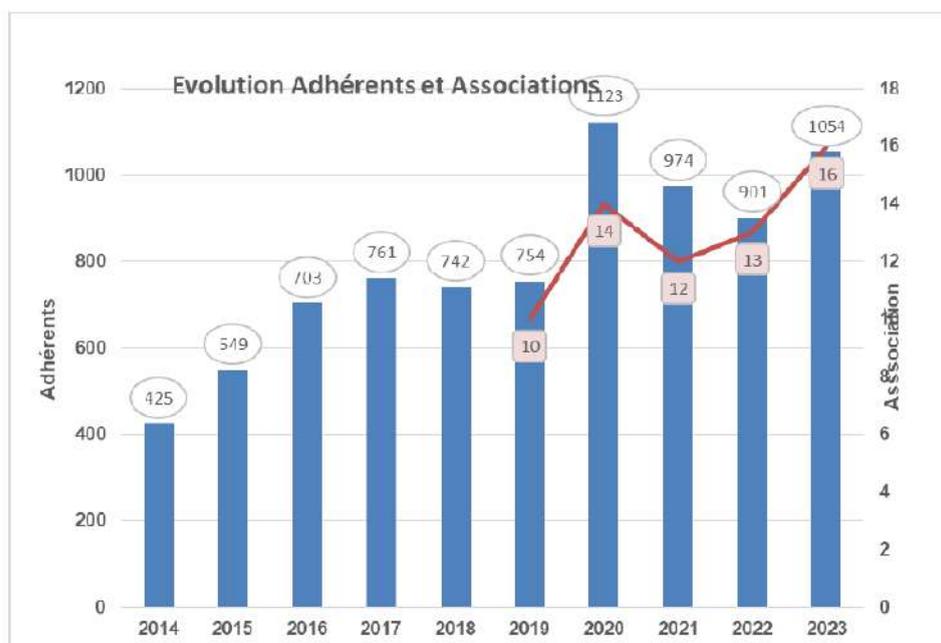
Natura 2000

DTML

Copil piste cyclable Dinard –Saint Malo

L'UNAN Union Nationale des Associations de Navigateur

L'ADUPP adhère à l'UNAN-Manche



L'UNAN Union Nationale des Associations de Navigateur

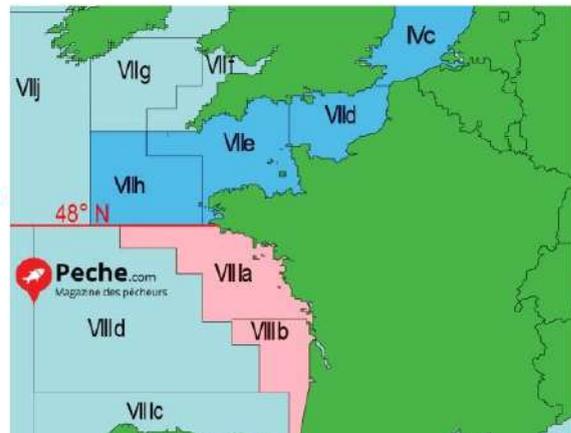
Information sur la pêche au bar : le 4 août 2023

L'arrêté du 30 Novembre 2021 interdit la pêche à pied professionnelle du stock de bar Nord . Dans les zones CIEM 4c et 7d-h

En vertu de l'article R.91-84 du code rural et de la pêche et de la pêche maritime. **La pêche maritime de loisir est soumise aux dispositions internationales applicables aux Pêcheurs professionnels.**

Nota : CIEM

Conseil International pour l'Exploration de La mer



Réflexions sur l'avenir de l'association

1. Le constat :

- Changement des pratiques des usagers
 - Moins de voiliers, moins de pêcheurs
 - Beaucoup de location

2. Le nom de l'association est-il attractif ?

- Fait penser à association de défense

3. Nos activités sont-elles adaptées ?

- Pas de sorties en mer
- Réservées à un petit noyau?

4. Faire un sondage des adhérents

- Perception de l'association
- Satisfaction de l'association
- Proposition
- Changement de nom de l'association ?

▪ **Questions – Réponse**

Problème du parking et de son utilisation par des voitures ventouses.

Le Maire étant retenu par ailleurs, Jean-Patrick Guibout, élu de Dinard nous fait un point sur le dragage du port dont le dossier avance et pourrait permettre la réalisations des travaux de septembre 2024 à mai 2025 pour une estimation de 3 Millions d'euros sans agrandissement de la souille avec un aménagement à la cale des dériveurs qui pourrait permettre un emplacement pour la SNSM et les pompiers.

A 19h le président clôture la séance, remercie les participants et les invite à l'apéritif dinatoire.

Le secrétaire Jean-François Courtel